

MEMO – V5 (projet novembre 2009)

Réseau d'enseignement prioritaire (REP) – Taux d'encadrement

Situation actuelle

Actuellement et depuis 1997, le taux d'encadrement, au niveau de l'enseignement primaire à Genève, est fixé à « 17 » au maximum (moyenne cantonale). Cela signifie qu'il y a 17 élèves pour 1 poste d'enseignement à plein temps (titulaire de classe-TIT, maître-se spécialiste-MS ou enseignant-e chargé-e du soutien pédagogique-ECSP). Le calcul actuel s'effectue donc de la manière suivante : « le nombre total d'élèves de l'ordinaire » divisé par « le nombre total de postes de TIT, ECSP et MS ». Il faut tout de même rappeler qu'au début des années 1990 ce même taux était à 14 ! Pour revenir à un taux semblable aujourd'hui, il faudrait injecter quelque 400 postes...

	1991	1999	2009
Taux	14,22	16,92	17,02
Nb d'élèves	27'525	33'442	33'500
Nb de postes	1'936	1'977	1'968

REP et discrimination positive

Le principe du Réseau d'enseignement prioritaire (REP) est d'octroyer des moyens supplémentaires aux établissements dont les élèves proviennent de milieux sociaux défavorisés. Or actuellement, ce principe n'est pas réellement mis en oeuvre car les moyens proviennent uniquement d'une répartition différenciée des moyens existants (logique de vases communicants) et non de vrais moyens supplémentaires.

Le taux d'encadrement des établissements du REP est en principe compris entre 14,5 et 15,5 et donc en moyenne de 15 (même calcul). Le REP, à la rentrée 2009, comprend 15 établissements sur 90 (16% des élèves). Cela signifie que le taux d'encadrement des 75 autres établissements (84% des élèves) se situe à 17,4 en moyenne.

Vers une vraie discrimination positive

Une vraie discrimination positive veut que l'on tienne compte du contexte local, social, et des critères socioprofessionnels propres à chaque établissement, pour déterminer le taux d'encadrement. Ce dernier, compte tenu de l'évolution de l'école et de la hausse des exigences, devrait se situer pour tous les établissements entre 12 et 17 (selon la méthode de calcul actuelle). Avec une telle règle, on assisterait probablement à la disparition du REP du point de vue de son régime d'exception. La manière de s'y prendre n'est donc plus valable et il est grand temps de trouver une autre méthode pour attribuer des ressources en fonction des besoins des élèves, pour tous les établissements.

Nouveau taux d'encadrement

Une nouvelle manière de s'y prendre consisterait à déterminer le nombre nécessaire d'enseignants (postes à plein temps) pour encadrer 100 élèves. Au primaire, il serait tout à fait adapté de prévoir un nombre de 7 à 8 enseignants pour 100 élèves. Actuellement, au primaire, avec le taux à 17 élèves pour 1 poste, il n'y a que 5,88 enseignants pour 100 élèves (100 divisé par 17 = 5,88), contre 10,69 au cycle d'orientation (source : SRED 2009 ; soit, au CO, 9,35 élèves pour 1 poste d'enseignement).